

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**15 DECEMBRE 2022**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Région Île-de-France  
Candidature à l'appel à  
projets « tickets loisirs »  
2023**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 16 décembre 2022  
par voie d'affichages  
~~notifié le~~  
transmis en sous-préfecture  
le 16 décembre 2022  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 décembre 2022

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille vingt deux, le 15 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

**Avaient donné procuration :**

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame BOUTIN à Madame PEUGNET  
Madame GOTTI à Madame MACE  
Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE  
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD  
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE  
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

**Secrétaire de séance :**

Madame BOGE

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20221215-22-G-18q-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022

**N° DE DOSSIER** : 22 G 18q

**OBJET** : REGION ILE DE FRANCE – CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS  
« TICKETS LOISIRS » 2023

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Région Île-de-France mène une politique volontariste de développement de l'accès aux loisirs et aux vacances pour les Franciliens qui en sont privés par l'attribution de tickets loisirs qui donnent la possibilité d'entrer gratuitement dans ses îles de loisirs.

Un appel à projets est lancé chaque année permettant d'obtenir des tickets financés par la Région, d'une valeur unitaire de 6 €, à utiliser dans les 12 bases de loisirs d'Île-de-France.

Les tickets peuvent être demandés dès le 1<sup>er</sup> février et sont utilisables jusqu'au mois de mars de l'année suivante. Ils permettent notamment le financement de sorties en groupe à la journée et de cycles d'activités sportives pour les jeunes franciliens de 11 à 17 ans.

Le besoin est calculé par les différents acteurs bénéficiaires potentiels (Ville, associations, maisons de quartier, CCAS, centres sociaux...).

A Saint-Germain-en-Laye, la Ville centralise la demande pour ses équipements et pour les autres partenaires sociaux, et les distribue lorsqu'ils sont attribués.

Jusqu'en 2021, seule La Soucoupe en bénéficiait (300 tickets en 2021). En 2022 la demande a été élargie à l'AGASEC et à l'Espace Delanoë (480 tickets obtenus au total).

En 2023 la demande pourrait concerner également les centres de loisirs pour des enfants de 11 ans.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une candidature à l'appel à projets 2023 de la Région « Tickets loisirs : sorties à la journée et cycles d'activité dans les îles de loisirs » et à signer tous les documents s'y rapportant.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur BENTZ (procuration à Monsieur ROUXEL), Monsieur ROUXEL votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une candidature à l'appel à projets 2023 de la Région « Tickets loisirs : sorties à la journée et cycles d'activité dans les îles de loisirs » et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*